

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe
pour l'égalité entre les femmes et les hommes
2014-2017 :**

Rapport Annuel 2014

Version abrégée

Table des matières

Principaux repères	4
Introduction	5
I Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre.....	6
A. Appropriation et méthodes de travail	
B. Promotion, évaluation et soutien de la mise en œuvre des normes	
C. Coopération transversale – Intégration sociale de l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques et activités du conseil de l'Europe	
D. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales et la société civile	
II Conclusions.....	10
Annexe 1	11

Principaux repères de la première année

La toute première Stratégie du Conseil de l'Europe a permis à l'Organisation de se concentrer sur les défis et possibilités que présente la mise en œuvre des grandes normes relatives à l'égalité entre les genres, à la fois en son sein et dans ses Etats membres.

Elle a à la fois dynamisé et accéléré les travaux destinés à réduire l'écart entre une égalité de jure et de facto entre les femmes et les hommes et regroupé des ressources pour un impact accru dans toute l'Organisation, grâce à l'intégration de cette dimension.

Tous les secteurs du Conseil de l'Europe sont de plus en plus conscients qu'il est important de prendre en compte l'égalité entre les genres dans leurs travaux et activités, que ce soit dans le domaine des droits de l'homme, de la justice, de la lutte contre la corruption, du sport, de l'audit interne et de l'évaluation, des films et de l'industrie cinématographique, ou encore des politiques en matière de drogues.

Le programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes a gagné en visibilité, en influence et en autorité grâce à la promotion et à la mise en œuvre de normes d'égalité entre les genres.

Un plan de communication global pour la mise en œuvre de la Stratégie a accru la visibilité et la connaissance des normes du Conseil de l'Europe qu'il a conforté dans son rôle d'organisation normative de premier plan dans le domaine des droits de la femme et de l'égalité entre les sexes. A la suite du succès de plusieurs activités de promotion et de contacts avec les principaux partenaires externes, la Convention d'Istanbul est entrée en vigueur le 1er août 2014, devenant ainsi une référence mondiale – qualifiée de « règle d'or » par ONU Femmes et obtenant le Prix de la politique d'avenir.

Deux conférences importantes des points de contact nationaux (NFP), consacrées aux médias et à l'image de la femme et à la lutte contre les stéréotypes de genre dans l'éducation, ainsi que deux événements axés sur l'égalité d'accès des femmes à la justice, ont facilité la mise en œuvre des normes en fournissant l'occasion d'échanger expériences, bonnes pratiques, idées et informations, et de tisser des relations entre les divers acteurs concernés.

Des instruments pratiques, tels que des recueils de bonnes pratiques, des manuels et des boîtes à outils sur l'application des normes du Conseil de l'Europe relatives à l'égalité entre les sexes, ont été mis à la disposition des Etats membres.

Le quatrième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)5 du Comité des Ministres sur la protection des femmes contre la violence, ainsi que son rapport d'analyse, ont fourni aux Etats membres des informations sur les carences constatées et les moyens de les combler.

« Il s'agit d'un tournant important pour les femmes en Europe dont le foyer est un lieu de danger. La Convention d'Istanbul obligera les gouvernements à prendre des mesures concrètes pour aider les femmes et les filles qui subissent des agressions violentes. De l'Albanie à l'Espagne, de la Bosnie-Herzégovine à l'Italie, de la France à la Turquie, certains groupes commencent d'ores et déjà à invoquer ce traité pour forcer leurs gouvernements à prévenir la violence, à protéger les femmes et à investir dans l'avenir des rescapées. Le combat mené pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes est une entreprise de longue haleine mais, grâce à ce traité, nous sommes désormais mieux armés pour le gagner. »

Gauri van Gulik,

Responsable de plaidoyer international auprès de Human Rights Watch,
à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul, le 1er août 2014

Introduction

Le Conseil de l'Europe a lancé son tout premier programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2012, dans le but d'augmenter l'impact et la visibilité des normes d'égalité et de favoriser leur mise en œuvre dans les Etats membres ainsi qu'au sein de l'Organisation. Ce programme mobilise l'ensemble des secteurs, structures intergouvernementales, mécanismes de suivi et accords partiels du Conseil de l'Europe ainsi que ses partenaires extérieurs. Il permet ainsi de regrouper les ressources pour une action plus efficace, plus énergique et mieux ciblée.

Le résultat le plus tangible du programme transversal est la première Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes (2014-2017), qui a été adoptée à l'unanimité par le Comité des Ministres en novembre 2013. Elle s'appuie sur les atouts, les spécificités et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et offre une vision et un cadre pour le rôle et l'action de l'Organisation en ce domaine.

La stratégie a pour objectif global d'assurer la promotion et l'autonomisation des femmes et, partant, une réelle égalité entre les genres dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. A cette fin, la stratégie encourage ces derniers à adopter une approche globale et intégrée de l'égalité entre les sexes, leur apporte un soutien et des orientations et met à leur disposition des organes institutionnels et des mécanismes internes pour faire face aux enjeux anciens et nouveaux de la mise en œuvre de normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Stratégie établit **cinq domaines prioritaires** :

- 1. Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme ;**
- 2. Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes ;**
- 3. Garantir l'égalité d'accès à la justice ;**
- 4. Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;**
- 5. Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes est chargée de faire régulièrement le bilan des résultats obtenus et d'élaborer un rapport annuel à l'attention du Comité des Ministres.

I. Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre

L'aide apportée aux Etats membres pour mettre en œuvre des normes en matière d'égalité entre les genres est indispensable aux activités, aux méthodes de travail et aux partenariats développés dans le cadre du programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Un examen approfondi de la situation et des actions en cours dans les Etats membres ont permis au Conseil de l'Europe de mieux évaluer et prendre en compte leurs besoins sur un plan national et local. Les moyens suivants ont été déployés à cette fin :

A. Appropriation de la stratégie et des processus et activités qui s'y rattachent par les Etats membres :

1. **Un engagement et des consultations et échanges réguliers** avec les acteurs clés du programme transversal, soit la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) et les points de contacts nationaux (NFP) dans les Etats membres. Il a fallu pour ce faire revoir les méthodes de travail, passer d'une vision aut centrée à une ouverture sur l'extérieur et adopter des actions et des mesures adaptées aux besoins des Etats membres. En utilisant la stratégie comme référence, le choix des thèmes, des activités et des outils spécifiques qui ont été élaborés a été déterminé à l'issue d'une concertation, d'un dialogue et d'une coopération étroites avec les NFP des 47 Etats membres, ainsi qu'avec la structure centrale du programme transversal, la GEC.
2. **La conférence annuelle des NFP** est devenue un lieu stratégique de débat et de discussion sur des thèmes définis par la GEC et les NFP, qui rassemble un large éventail d'acteurs d'horizons divers : experts gouvernementaux, spécialistes indépendants du genre, représentants de la société civile et du secteur privé ou encore membres d'organisations régionales et internationales. Tous les événements et activités ont été organisés en partenariat avec les Etats membres et d'autres organes et institutions du Conseil de l'Europe.
3. Les activités menées dans les Etats membres, ainsi que les faits nouveaux et les progrès réalisés, bénéficient d'une plus grande **visibilité** grâce au site internet du programme transversal et ont été diffusés auprès des structures et des partenaires concernés. Les efforts déployés par les Etats membres pour se conformer aux normes du Conseil de l'Europe ont ainsi été reconnus et de nombreuses informations et expériences ont pu être échangées entre les Etats membres.

« Position de la Suisse sur un cadre pour un développement durable après 2015. La Suisse favorise à la fois un objectif autonome sur l'égalité entre les femmes et les hommes et une approche transversale, intégrant des objectifs sensibles au genre dans la formulation d'autres objectifs compatibles avec la stratégie du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes. »

« Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes porté par la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a été définitivement adopté le 8 août 2014 par le Sénat et l'Assemblée nationale. »

« A l'occasion de la Journée internationale de la femme, la chef du Bureau pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Croatie, Mme Helena Štimac Radin, a présenté le 6 mars la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017, qui a été traduite en croate. »

B. **Promotion et suivi/évaluation des normes** pour recenser les lacunes et les obstacles, **élaboration d'activités, d'instruments et de programmes de coopération** pour venir à bout de ces problèmes et lever les obstacles à la mise en œuvre des normes :

1. **Le suivi** de la mise en œuvre vise à assister les Etats membres dans l'application des normes. Citons pour exemple le quatrième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)5 du Comité des Ministres sur la protection des femmes contre la violence, qui s'est achevé avec succès en 2013, ainsi que les résultats publiés dans un rapport d'analyse en 2014. Les constats formulés dans le cadre du suivi ont fourni aux Etats membres des informations relatives aux lacunes observées et des recommandations en vue d'une action future, dont des exemples de bonnes pratiques recueillis dans les Etats membres.
2. Le Conseil de l'Europe a conçu et mis en œuvre des **projets de coopération ciblés**, dont voici quelques exemples : coopération avec la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie dans le cadre des Norway Grants ; coopération avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) pour soutenir les autorités ukrainiennes dans le processus de ratification de la Convention d'Istanbul ; étude sur les coûts de la violence à l'égard des femmes en Pologne ; respect de l'article 10 de la Convention d'Istanbul – organisme de coordination, Finlande ; coopération avec les pays du sud de la Méditerranée pour lutter contre la violence sexiste et promouvoir l'égalité des genres ; coopération avec ONU Femmes sur une étude visant à évaluer, dans cinq Etats membres, la disponibilité et la qualité des services d'aide aux femmes victimes de violences.
3. **Des supports de visibilité et de promotion** sous forme de fiches et de brochures d'information, de documents et d'études thématiques, ainsi que de spots télévisés et de vidéos sur les normes du Conseil de l'Europe dans les cinq domaines prioritaires, ont été conçus et largement diffusés auprès des Etats membres et d'autres partenaires au cours de manifestations nationales, régionales ou mondiales, ainsi que par voie électronique. Par exemple, une courte vidéo sur les thèmes traités lors de la Conférence sur les médias et l'image de la femme a été l'une des vidéos les plus regardées du Conseil de l'Europe et la conférence a été mentionnée dans la presse nationale, y compris dans *The Guardian*. La Convention d'Istanbul a en effet suscité un grand intérêt médiatique (médias traditionnels et nouveaux médias sociaux) ; au moins 130 articles relatifs à la Convention ont en effet été publiés et le hashtag #IstanbulConvention est largement utilisé. La création et la mise à jour régulière de sites internet consacrés à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la Convention d'Istanbul ont grandement contribué à accroître la visibilité des normes et des activités du Conseil de l'Europe, que ce soit auprès des experts ou du grand public.
4. **Le Conseil de l'Europe comme référence en matière de normes** – Les compétences d'experts et le partage de bonnes pratiques dans le cadre de la coopération avec des Etats membres et non membres et avec d'autres organisations régionales et internationales, ont accru la visibilité et la connaissance des normes du Conseil de l'Europe chez les partenaires stratégiques de l'Organisation. Pour un large éventail d'institutions – que ce soit au niveau européen ou mondial – la Convention d'Istanbul est devenue la principale référence en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique et de lutte contre ce fléau. D'autres organismes régionaux et internationaux s'inspirent des normes et de l'expérience du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité d'accès à la justice, de l'intégration de la dimension de genre ou de la lutte contre les stéréotypes sexistes.

« La Convention d'Istanbul est l'exemple parfait d'un cadre juridique complet... Elle définit expressément la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits de la personne humaine. Elle reconnaît l'inégalité des rapports de force entre les hommes et les femmes comme la cause profonde de la violence à l'égard des femmes, et préconise d'adopter une perspective sensible au genre en vue d'y remédier. »

Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive d'ONU Femmes
Discours de félicitations pour le Prix Vision Award décerné à la Convention d'Istanbul lors de la cérémonie de remise du Prix de la politique d'avenir 2014 (Assemblée de l'UIP, Genève, 14 octobre 2014)

C. Coopération transversale étroite avec les diverses instances et institutions du Conseil de l'Europe pour garantir la prise en compte de la dimension de genre dans toutes les politiques et activités :

1. La coopération et les synergies ont été renforcées entre les divers comités directeurs et mécanismes de suivi afin d'assurer une approche intégrée et d'introduire cette perspective dans toutes les politiques et à tous les niveaux. Des rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes (GER) ont été nommés au sein de tous les comités directeurs, d'autres organes institutionnels, y compris au niveau du Comité des Ministres, et de certains mécanismes de suivi.
2. Les divers organes institutionnels, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le bureau du Commissaire aux droits de l'homme, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Cour européenne des droits de l'homme contrôlent et évaluent systématiquement le respect des normes liées à l'égalité entre les genres et aux droits des femmes.
3. La GEC organise régulièrement des échanges de vues avec des GER et des représentants de tous les secteurs de l'Organisation afin de partager informations, compétences d'experts, savoir-faire et bonnes méthodes et pratiques de travail, et d'évoquer les difficultés rencontrées. Des échanges ont eu lieu avec le GRECO, le Vice-Président de la Cour européenne des droits de l'homme, la première vice-présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination et le rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes de l'APCE, le GER du Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), le GER du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), le GER de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), le Secrétaire exécutif de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la directrice exécutive adjointe d'EURIMAGES (Fonds de soutien au cinéma européen) et le GER du Comité des Ministres.
4. L'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité (GMT), qui regroupe des membres du Secrétariat en poste dans des organes institutionnels, des comités intergouvernementaux et des mécanismes de suivi, est une composante essentielle du programme transversal et joue un rôle important dans les travaux en cours sur la mise en œuvre de la stratégie.

D. **Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales**, destinés à créer des synergies et à éviter les doublons, ainsi qu'avec la **société civile** afin d'accroître le rayon d'action et la visibilité :

1. D'importantes avancées ont été constatées en matière de développement et de renforcement de partenariats stratégiques avec des organisations régionales et internationales (Union européenne, OSCE, OEA et ONU, en particulier ONU Femmes) ; des réseaux d'organisations féminines (Lobby des femmes européennes ; Réseau européen WAVE – Femmes contre la Violence en Europe ; Women's Aid) ; des ONG internationales (Amnesty International et Human Rights Watch) ; Equinet (Réseau européen des organes pour la promotion de l'égalité), des instituts de recherche et des groupes de réflexion dans les Etats membres et dans des pays non européens. La régularité des échanges, des consultations et de la coopération favorise les synergies et la coordination en permettant de tirer parti de la valeur ajoutée de chaque partenaire. La participation et la contribution à des événements politiques à haut niveau ont augmenté la visibilité, l'impact et la portée des normes, des travaux et des activités en matière d'égalité des genres du Conseil de l'Europe.
2. Grâce aux contacts établis avec des députés du Parlement européen et à sa participation à des événements avec des institutions de l'UE comme le Parlement européen, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et l'Agence des droits fondamentaux (FRA), le Conseil de l'Europe a pu promouvoir ses normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et renforcer le soutien communautaire à la ratification de la Convention d'Istanbul par les Etats membres de l'UE et à l'éventuelle adhésion de l'Union européenne elle-même. Le Conseil de l'Europe est régulièrement invité à s'exprimer dans le cadre d'événements à haut niveau, y compris ministériels, organisés par l'UE et ses agences, ainsi que par le Parlement européen.
3. D'importants contacts ont été établis en 2013 et 2014 avec la Commission interaméricaine des femmes de l'OEA, ainsi qu'avec le Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará. Le Conseil de l'Europe a participé à la Conférence hémisphérique sur les droits des femmes : bonnes pratiques pour une justice respectueuse des femmes (Buenos Aires, Argentine, 25-27 septembre 2013) et une place de premier plan lui a été réservée au cours de la 5^e Conférence des Etats parties au mécanisme de suivi (MESECVI) de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Washington DC, décembre 2014). Le Conseil de l'Europe a également contribué au Forum hémisphérique sur la Conférence de Belém do Para et la prévention de la violence contre les femmes : bonnes pratiques et propositions pour l'avenir (Pachuca, Mexique, 14-15 mai 2014).
4. La coopération entre le Conseil de l'Europe et ONU Femmes dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la lutte contre celle-ci s'est encore renforcée en 2014. En plus d'avoir organisé des événements et d'y avoir contribué avec succès, les deux organisations collaborent à une étude pour réaliser un état des lieux de la disponibilité et de la qualité des services d'aide aux femmes victimes de violences en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en Serbie, en Turquie et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et les comparer aux exigences de la Convention d'Istanbul.

II. Conclusions

La mise en œuvre du programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes et de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 a encore renforcé le rôle moteur de l'Organisation en tant que référence dans le domaine des droits de la femme et de l'égalité des genres. Ces activités suscitent également beaucoup d'attentes et, outre la gestion des organes institutionnels du programme transversal et de leurs activités, le Conseil de l'Europe doit répondre à des demandes de plus en plus fortes en matière de soutien, d'expertise, de coopération et de contributions dans divers processus nationaux, régionaux et mondiaux. Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie, les actions menées dans le cadre du programme transversal devront notamment se concentrer sur les questions suivantes :

1. **Les menaces grandissantes qui pèsent sur les droits des femmes en tant qu'êtres humains nécessitent un renforcement des synergies, des partenariats et de la coopération.** Malgré les progrès accomplis, l'opposition à l'égalité des sexes et aux droits des femmes s'accroît parmi certains décideurs et parlementaires ainsi que dans certains secteurs de la société civile. En temps de crise et d'austérité, il faut renforcer la coopération et la communication avec les Etats membres pour s'assurer que les droits des femmes en tant qu'êtres humains continuent de figurer en bonne place parmi les préoccupations politiques. Il faut développer des réseaux de soutien parmi les décideurs, les universitaires, les experts de la société civile et les organisations régionales et internationales pour continuer à défendre les normes du Conseil de l'Europe relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, en particulier la Convention d'Istanbul, sensibiliser les parties prenantes à leur existence et à leur potentiel en tant qu'instruments de changement tant dans les Etats membres que dans les Etats non membres et renforcer leurs effets grâce à une action commune.
2. **Le suivi et le soutien de la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe.** En dépit de certains progrès, les Etats membres continuent de se heurter à des difficultés en ce qui concerne l'application des normes. Ainsi, les mécanismes d'égalité ont subi de nouvelles réductions de leurs ressources humaines et financières et ont du mal à remplir leur mission qui consiste à parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes, à combattre la discrimination fondée sur le sexe et à suivre les évolutions au niveau national. Le suivi et l'évaluation efficaces de la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe sont donc importants pour faire le point sur les progrès accomplis ou l'absence de progrès. Ce processus fournit des informations utiles sur les tendances et les nouveaux enjeux et étaye les efforts d'efficacité et de transparence. Afin d'harmoniser les stratégies et d'augmenter leurs effets, il convient de tenir dûment compte des rapports d'évaluation et de suivi élaborés par d'autres instances et mécanismes de suivi de l'Organisation, ainsi que par des partenaires externes. L'ensemble des activités, y compris la coopération, menées au cours de la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie, devraient viser à aider les Etats membres à combler les lacunes relevées et à supprimer les obstacles s'opposant à la mise en œuvre des normes en vigueur.
3. **Le renforcement de la coopération transversale interne** avec d'autres organes et institutions au sein de l'Organisation. Pour faire face à la demande croissante de compétences techniques et d'activités de coopération dans le but de mettre les normes en œuvre et d'intégrer la dimension de genre dans les politiques à tous les niveaux, il est important de continuer à investir dans la formation des GER, de la GMT et du personnel du siège et des bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe.

Annexe 1

TABLEAU INDICATIF DES ACTIVITES EN COURS ET TERMINEES				
Objectif stratégique 1 : Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme				
Activité	Entité	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Conférence annuelle des points de contact nationaux (NFP) pour l'égalité de genre "Les médias et l'image de la femme"	Coordination GE	BO+CV	2013	Achevée juillet 2013
2. Atelier sur "Le rôle des instances de régulation des médias"- Compilation et diffusion de bonnes pratiques auprès des instances de régulation des médias	Coordination GE-avec d'autres entités	BO	2014-2015	En cours
3. Publication et diffusion de la compilation de bonnes pratiques des Etats membres sur "Égalité et médias au niveau national"	Coordination GE	BO+CV	2014	Achevée
4. Publication et diffusion d'un manuel destiné aux médias sur la mise en œuvre de la CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias	Coordination GE	BO	2014-2015	En cours
5. Traduction et diffusion de la Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias	Unité médias – Service de la société de l'information	BO+CV	2014-2015	En cours Déjà traduite en russe et en bulgare

6. Conférence annuelle des points de contact nationaux pour l'égalité de genre sur "Les stéréotypes dans l'éducation"	Coordination GE	BO	2014	Achevée octobre 2014
7. Traduction et diffusion de la Recommandation du CM relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation	Division de l'éducation + Coordination avec la GE	BO+CV	2014-2015	En cours

Objectif stratégique 2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes

Activité	Entité	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Événements annuels aux plans national, régional et international pour promouvoir la Convention d'Istanbul en tant que référence et qu'instrument de changement dans tous les domaines de la prévention et du combat contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	VaW+APCE + autres entités + organisations régionales et internationales	BO+CV	2013-2017	En cours
2. Rédaction et diffusion d'une synthèse des textes législatifs nationaux sur la mise en place de centres d'accueil pour les victimes de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique	GE+VAW	BO	2013	Achevée
3. Organisation d'événements de sensibilisation de l'opinion à la violence sexuelle et Convention d'Istanbul en tant qu'instrument de changement	Coopération GE-VaW -+ LEF	CV	2013	Achevée décembre 2013

<p>4. Lancement du quatrième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation du CM Rec(2002) sur la protection des femmes contre la violence et analyse et communication des conclusions</p>	<p>GE+VaW</p>	<p>BO</p>	<p>2013-2014</p>	<p>Achevée Publication en mars 2014</p>
<p>5. Conférence destinée à marquer l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul</p>	<p>Coordination VaW + GE</p>	<p>BO+CV</p>	<p>2014</p>	<p>Achevée septembre 2014</p>
<p>6. Réaliser des études, recueillir et diffuser de bonnes pratiques sur des mesures spécifiques prévues dans la Convention d'Istanbul, dont par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'organisation de campagnes de sensibilisation sur différentes formes de violence; b. l'obligation générale de prévenir la violence à l'égard des femmes; c. l'obligation de mettre sur pied des programmes pour les auteurs de violence domestique et les délinquants sexuels; 	<p>GE +VaW + APCE (concernant la diffusion)</p>	<p>BO/CV</p>	<p>2013-2015</p>	<p>Etude a. terminée</p> <p>Etude b. terminée</p> <p>Etude c. terminée</p>
<p>7. Réalisation d'une étude, en coopération avec Amnesty International, d'un outil pour mettre fin aux mutilations génitales féminines</p>	<p>GE-VF</p>	<p>BO</p>	<p>2014</p>	<p>Achevée</p>

8. Concevoir et tester des méthodologies pour l'évaluation de la disponibilité et de l'accessibilité de services spécialisés pour les femmes et les filles victimes de violences	Coopération GE + ONU Femmes	BO+CV	2013-2014	Achevée
9. Réaliser une étude et mettre au point une méthodologie pour évaluer les coûts directs de la violence à l'égard des femmes	GE -VaW	BO+CV	2013-2014	En cours
10. Rédiger et diffuser des fiches d'information thématiques sur des sujets importants liés à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul	GE- VaW	BO+CV	2013-2017	En cours
11. Fournir les services d'experts juridiques et techniques aux-Etats membres et non membres pour aligner la législation et les politiques nationales sur les normes de la Convention d'Istanbul	GE-VaW	BO+CV	2013-2017	En cours
12. Préparer le processus et la documentation nécessaires à la mise en œuvre du GREVIO	VaW	BO	2014	En cours
13. Réunions du Réseau parlementaire pour "le droit des femmes de vivre sans violence" (8 à Strasbourg + 2 dans des Etats membres du CdE)	APCE	BO+CV	2014-2015	En cours
14. Séminaires parlementaires destinés à promouvoir la Convention d'Istanbul et à obtenir de nouvelles ratifications	APCE	BO+CV	2013-2015	En cours

15. Activités de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes par le rapporteur général	APCE	BO+CV	2013-2015	En cours
16. Séminaires sur le renforcement des capacités en rapport avec la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et la mission de suivi des parlementaires, avec la participation de parlementaires, d'experts juridiques et d'avocats	APCE	BO+CV	2013-2015	En cours
17. Campagne de sensibilisation du grand public par des mesures prises au niveau national par les parlementaires en partenariat avec des ONG et des médias	APCE	CV	2013-2015	En cours
18. Production de matériels de visibilité et de sensibilisation à l'intention des parlementaires	APCE	CV	2013-2015	En cours
19. Mise à jour de la brochure interne "Violence interne domestique faite aux femmes. Brisons le silence !"	DRH		2014	Achevée
20. Sensibilisation à la Convention d'Istanbul par des experts de l'égalité homme femme au sein des réseaux d'ONG	Conf ONG	BO	2013	En cours
Objectif stratégique 3 : 3. Garantir l'égalité d'accès des femmes à la justice				
Activité	Entité	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Préparer une étude de faisabilité préliminaire sur "l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la justice"	GE	BO	2013	Achevée avril 2013

2. Conférence/événement sur "l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence" - analyse et communication des conclusions	GE+VaW	BO	2013-2014	Achevée décembre 2013
3. Conférence "Comblent les lacunes dans la collecte de données ventilées par sexe en matière d'égalité d'accès des femmes à la justice" – analyse et communication des conclusions	GE	BO	2014	Achevée juin 2014

Objectif stratégique 4: Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

Activité	Entité	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Préparation et lancement d'une enquête de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique	GE	BO	2014-2015	En préparation
2. Désignation d'un rapporteur thématique pour le Congrès	Congrès	BO	2013-2014	Désignation février 2014
3. Nouveau chapitre de la boîte à outils du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale sur la gestion moderne et efficace des ressources humaines en cas d'obstacles rencontrés par les femmes sur le lieu de travail et sur une politique spécifique en matière de ressources humaines en faveur de l'égalité des genres et de l'intégration de la dimension de genre	CELGR	BO	2012-2013	Achevée en 2013 Plusieurs pays utilisent la boîte à outils (dont par exemple, l'Arménie et la Serbie)

<p>4. Chapitre consacré i) aux femmes et à l'exercice de l'autorité et ii) à l'exercice de l'autorité et à l'approche intégrée de l'égalité dans la boîte à outils sur le leadership moderne pour des collectivités locales modernes (LAP) du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale</p>	<p>CELGR</p>	<p>BO</p>	<p>2012-2013</p>	<p>Achevée 2013 La LAP est mise en œuvre dans plusieurs pays, dont l'Ukraine ; de nouvelles sessions débuteront bientôt en Pologne et à Malte.</p>
<p>5. Création de la "Section femmes" de l'Association pan ukrainienne de localités, grâce i) à la facilitation de la rédaction, la discussion et la finalisation du statut, du règlement et de la stratégie de la Section et ii) au renforcement de la capacité de leadership de ses membres par l'utilisation de la boîte à outils sur la gestion moderne et efficace des ressources humaines (adoptée pour l'Ukraine) du Centre d'expertise du Conseil de l'Europe sur la réforme de l'administration locale</p>	<p>CELGR</p>	<p>CV</p>	<p>2014</p>	<p>En cours (au travers du programme en Ukraine)</p>
<p>6. Briefing sur l'analyse fondée sur le genre de la législation des collectivités locales en Ukraine, préparé (en tenant compte des normes du Conseil de l'Europe, y compris de sa stratégie pour l'égalité des femmes et des hommes pour 2014-2017)</p>	<p>CELGR</p>	<p>CV</p>	<p>2014</p>	<p>En cours (au travers le programme en Ukraine)</p>

7. Table ronde sur "l'intégration d'une perspective de genre dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix"	Conf NGO + APCE	BO	2014	Achevée juin 2014
8. Réunions du groupe de travail de la Conférence d'OING sur "Les perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques, notamment pendant et avant les conflits : sensibilisation et échanges de bonnes pratiques"	Conf NGO	BO		En cours
Objectif stratégique 5 : Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes				
Activité	Entité	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Conception de modules de formation et de boîtes à outils à l'intention des GER	GE	BO	2013-2017	En cours
2. Élaboration et diffusion de bonnes pratiques, de fiches d'information et autres renseignements pertinents (y compris en se reposant sur l'acquis existant de la GE)	GE	BO	2013-2017	En cours
3. Veiller à ce que les écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe maintiennent et assoient l'intégration de la dimension de genre et la non-discrimination dans leurs programmes de formation et leur gouvernance (par exemple par la sélection des participants) en mettant à leur disposition des documents et des outils pertinents du CdE à utiliser dans leurs activités	DPP	BO	2014-2017	3-4 avril 2014: Réunion annuelle des directeurs d'écoles politiques incluant un atelier sur "L'égalité entre les femmes et les hommes dans les écoles politiques"

4. Le CDLR a ajouté une partie relative au genre dans ses rapports sur la structure et le fonctionnement de la démocratie locale et régionale	CDLR	BO	2012-2013	Achevée
5. Partie sur l'égalité entre les genres dans le tableau comparatif du Compendium des politiques et tendances culturelles dans 42 pays d'Europe et conception d'un tableau de suivi indiquant les tendances et innovations des 10 dernières années.	DGII	BO+CV	2014-2015	Activité en cours du projet de Compendium (www.culturalpolicies.net)
6. Promotion de l'intégration d'une perspective de genre dans des activités pilotes dirigées par des organisations non-gouvernementales avec le soutien du Fonds européen pour la jeunesse	DGII-FEJ	FEJ	2014	En cours
7. Evaluation de l'intégration d'une dimension de genre dans les interventions d'assistance technique	DIO	BO	2014	En cours
8. Projet sur la dimension de genre dans les politiques en matière de drogues dans l'utilisation à des fins non médicales des médicaments délivrés sur ordonnance (NMUPD)	Groupe Pompidou	CV	2014-2015	En cours 22 septembre 2014 (Conférence de Rome) Publication de l'étude en 2015
9. Projets sur des services sexospécifiques pour les femmes toxicomanes en Egypte (2012-2014), dans le cadre du réseau méditerranéen MedNET de coopération sur les drogues et les addictions	Groupe Pompidou	CV	2012-2014	En cours

<p>10. Table ronde sur “la présence des femmes dans l’industrie cinématographique et débats : discrimination positive : est-ce la clé d’un équilibre femmes/hommes dans l’industrie cinématographique ?” en collaboration avec Le Lobby européen des femmes et le bureau de Strasbourg “<i>Europe créative</i>” du Conseil de l’Europe. Ce débat, qui a rassemblé 60 participants (dont des professionnels de la région et de Paris, des membres du comité de direction d’Eurimages, des agents du Conseil de l’Europe et autres) était ouvert au public. Exposé de Carolina Lásen Diaz, Division de l’égalité entre les femmes et les hommes du CdE, sur la politique en matière d’égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l’Europe.</p>	Eurimages/EWA	Aucune	2014	Achevée octobre 2014
<p>11. Débat sur la présence des femmes dans l’industrie cinématographique, à organiser à Turin (IT) au cours de la 137^e réunion du comité de direction d’Eurimages</p>	Eurimages	none	2014	décembre 2014
<p>12. Inclusion de clauses pour une approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes dans le texte sur les orientations politiques proposées (format à définir) sur le site Internet des Citoyens créatifs.</p>	DGII – Culture et démocratie	BO	2014-2015	En cours

13. Organisation d'une conférence sur "La dimension sexospécifique de la corruption"	GRECO	BO	2013	Achevée décembre 2013
14. Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une enquête du PNUD sur "Les femmes et les hommes employés dans la fonction publique"	GRECO	BO	2013-2015	En cours
15. Organisation d'une audition parlementaire conjointe APCE/GRECO sur "La dimension sexospécifique de la corruption"	APCE/GRECO	BO	2014	Achevée octobre 2014

Abréviations:

Coordination GE:	Unité Égalité entre les hommes et femmes chargée du programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes
VaW:	Division anti-traite et contre les violences faites aux femmes, chargée des activités liées au suivi de la Convention d'Istanbul
CDLR:	Comité européen sur la démocratie locale et régionale
CDMSI:	Comité directeur sur les médias et la société de l'information
CdE:	Conseil de l'Europe
DIO:	Direction de l'audit interne et de l'évaluation
GEC:	Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes
NFP:	Points de contact nationaux pour l'égalité de genre, nommés par les États membres
GER:	Rapporteurs pour l'égalité entre les femmes et les hommes
GMT:	Groupe de travail sur l'intégration de la dimension de genre
GRECO:	Groupe d'États contre la corruption
BO:	Budget ordinaire
CV:	Contribution volontaire
DG1:	Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe
DG2:	Direction Générale de la démocratie du Conseil de l'Europe
CELGR:	Centre d'expertise sur la réforme de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe
ONU Femmes:	Activités des Nations Unies pour l'égalité des sexes
DPP:	Direction de la Planification politique du Conseil de l'Europe
APCE:	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
FEJ:	Fonds européen pour la jeunesse
LEF:	Lobby européen des femmes
Conf OING:	Conférence des organisations internationales non gouvernementales